



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT ET DEUX** le **13 OCTOBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIEN, Rémi DU PELOUX (+1), Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK (+1), Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Maureen VAN RENSBERGEN, Frédéric LEGIEMBLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Stanislas BARTHELEMI représenté par Pierre-Edouard EON
Grégory CROZZOLO représenté par Pascal FRANCK
Stéphane IMBERT représenté par Rémi DU PELOUX

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCAATION :

7 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	26
VOTANTS :	29

Objet : Dénomination d'un équipement communal Stade Bernard Gambier

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment dans son article L.2121-29,

Considérant la démarche de rénovation des équipements et de la politique menée par la Ville de Méry-sur-Oise visant à diversifier les noms des lieux et équipements publics municipaux afin qu'ils reflètent les valeurs et engagements de la ville,

Considérant la volonté de la municipalité de témoigner de l'action constante de Monsieur Bernard GAMBIER à servir la ville et ses habitants pendant plus de cinquante-six ans au sein du club de football, d'abord en tant que joueur, puis en tant que Président bénévole pendant quinze ans ainsi qu'en tant que conseiller municipal de la ville,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 5 octobre 2022,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

DECIDE que le stade situé sur la section B et les 5 parcelles cadastrées suivantes : 526, 255, 256, 1101 et 1192 sera dénommé officiellement « stade Bernard GAMBIER ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Maire de communiquer aux administrations concernées cette nouvelle appellation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 14 octobre 2022

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 28/10/2022
de la publication le : 28/10/2022
Fait à Méry-sur-Oise, le 7/11/2022



Pour le Maire et par délégation,
Thierry LAMBART

Directeur Général des Services